

---

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
fixant les conditions d'accès aux études à l'université pour  
les porteurs de grades académiques délivrés hors  
université**

**A.Gt 30-06-2006**

**M.B. 05-09-2006,  
erratum M.B. 16-10-2006**

**Modifications :**

**A.Gt 13-06-08 (M.B. 12-08-08)**

**A.Gt 10-11-11 (M.B. 13-01-12)**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités, notamment son article 51;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 mai 2004 fixant les conditions d'accès aux études à l'université pour les porteurs de grades académiques délivrés hors université;

Vu l'avis de l'Inspecteur des Finances du 14 avril 2006;

Vu l'accord du Ministre du Budget du 2 mai 2006;

Vu la concertation avec les organisations représentatives des étudiants reconnues au niveau communautaire, du 11 mai 2006;

Vu l'avis n° 40.541/2 du Conseil d'Etat, donné le 19 juin 2006, en application de l'article 84, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 1° des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat;

Sur la proposition de la Vice-Présidente, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Dans le présent arrêté, on entend par :

Décret : le décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités;

Tableau des passerelles : classement des grades académiques délivrés hors université qui donnent accès aux études de deuxième cycle à l'université, en fonction des trois catégories prévues dans le présent arrêté et figurant en annexe. Les catégories sont définies en termes de conditions d'accès.

**Article 2.** - Aux conditions reprises à l'alinéa 2, les étudiants porteurs d'un grade académique de transition ou d'un grade académique de type court délivré hors université dont l'intitulé est repris sous la catégorie I du tableau des passerelles, ont accès aux études de deuxième cycle à l'université mentionnées dans la cellule correspondante de la première colonne du tableau.

L'accès au deuxième cycle à l'université est conditionné par la réussite d'une année d'études préparatoires de maximum 60 crédits.

**Article 3.** - Aux conditions reprises aux alinéas 2 et 3, les étudiants porteurs d'un grade académique de transition ou d'un grade académique de

type court délivré hors université et dont l'intitulé est repris sous la catégorie II du tableau des passerelles, ont accès aux études de deuxième cycle à l'université mentionnées dans la cellule correspondante de la première colonne du tableau.

Au cours de la procédure d'admission, l'acquisition des matières prérequis pour les études visées peut être vérifiée. Cette vérification peut consister en un examen organisé au niveau universitaire ou interuniversitaire.

A l'issue de la procédure d'admission, le jury :

1° ou bien autorise l'accès immédiat de l'étudiant en première année de deuxième cycle sans que son programme ne puisse dépasser 75 crédits;

2° ou bien conditionne l'accès au deuxième cycle par la réussite d'une année d'études préparatoires de maximum 60 crédits.

**Article 4.** - Les étudiants porteurs d'un grade académique délivré hors université et dont l'intitulé est repris sous la catégorie III du tableau des passerelles, ont accès aux études de deuxième cycle à l'université mentionnées dans la cellule correspondante de la première colonne du Tableau.

L'étudiant peut se voir imposer par l'université un ou plusieurs enseignements supplémentaires, sans que le programme de la première année d'études de deuxième cycle de l'étudiant ne puisse dépasser 75 crédits.

Par dérogation à l'alinéa 1<sup>er</sup>, les étudiants porteurs d'un grade académique de transition ou d'un grade académique de type court n'ont accès aux études de deuxième cycle menant au grade de master en sciences du travail que moyennant la réussite d'un examen permettant de vérifier que l'étudiant a acquis les matières prérequis pour les études visées. Cet examen peut être organisé au niveau universitaire ou interuniversitaire.

**Article 5.** - Pour l'application du présent arrêté, le grade académique d'études de type court ou de deuxième cycle délivré hors université avant l'entrée en vigueur du décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités, dans une même discipline que celle visée dans une cellule de la catégorie I, II ou III du tableau des passerelles est assimilé au grade qui est mentionné dans cette cellule.

Pour l'application du présent arrêté, le grade académique d'études de premier cycle de type long délivré hors université avant l'entrée en vigueur du décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités, dans une même discipline que celle visée dans une cellule de la catégorie I, II ou III du tableau des passerelles est assimilé au grade qui est mentionné dans cette cellule, si le diplômé a également réussi au moins une année d'études de deuxième cycle dans la même discipline.

Par «même discipline», au sens des alinéas 1<sup>er</sup> et 2, il faut entendre, en ce qui concerne l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles, soit une même section, soit, si une section est divisée en sous-sections, une même sous-section et, en ce qui concerne l'enseignement supérieur artistique, il faut entendre un même domaine.

**Article 6.** - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mars 1999 fixant les dispositions générales applicables à la détermination par les autorités universitaires des conditions complémentaires auxquelles les étudiants qui sont porteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur ont accès à des études universitaires de deuxième cycle et modifiant l'arrêté du 20 mars 1996 du Gouvernement de la Communauté française fixant les qualifications des grades académiques qui sanctionnent les études de base de premier et deuxième cycles ainsi que les qualifications du grade académique de docteur conféré après la soutenance d'une thèse, est abrogé.

Cet arrêté reste toutefois d'application pour l'étudiant inscrit pour la première fois jusqu'à l'année académique 2005-2006 dans une année préparatoire organisée conformément à l'arrêté visé à l'alinéa 1<sup>er</sup>, et qui aura réussi cette année préparatoire au plus tard à l'issue de l'année académique 2006-2007. En outre, au cas où le programme de deuxième cycle universitaire auquel cette année d'études préparatoires donnait accès n'est plus organisé, l'université doit donner à l'étudiant un accès à un programme d'études correspondant sans que lui soient imposées des conditions complémentaires entraînant un allongement de la durée totale des études.

Il en va de même pour l'étudiant ayant réussi l'examen prévu par le même arrêté organisé jusqu'à l'année académique 2006-2007.

L'arrêté visé à l'alinéa 1<sup>er</sup> reste en outre d'application pour l'accès immédiat, jusqu'à l'année académique 2006-2007, aux études de deuxième cycle prévu par l'article 4 de cet arrêté.

**Article 7.** - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 mai 2004 fixant les conditions d'accès aux études à l'université pour les porteurs de grades académiques délivrés hors université, est abrogé.

**Article 8.** - Le présent arrêté entre en vigueur à partir de l'année académique 2006-2007.

**Article 9.** - Le Ministre qui a l'Enseignement supérieur et la Recherche scientifique dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 30 juin 2006.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique

et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET

### Avertissement

Le tableau de l'annexe n'étant disponible qu'en version PDF, il est impossible pour l'instant d'y incorporer les modifications.

Les voici :

#### **Erratum publié au M.B. du 16-10-2006 :**

« Dans la colonne « Catégorie I », en regard de « MA en sciences de la santé publique », il faut remplacer les termes « BA-AESI en Sciences humaines : géographie, histoire et sciences sociales » par les termes « BA-AESI en Sciences : biologie, chimie, physique ». »

#### **Modification du 13-06-2008 (M.B. 12-08-2008)**

1° A la ligne « MA en sciences de la famille et de la sexualité », sous la catégorie I, le mot « ou Sage-femme » est inséré après le mot « Accoucheuse »;

2° A la ligne « MA en sciences de la santé publique », sous la catégorie II, le mot « ou Sage-femme » est inséré après le mot « Accoucheuse »;

3° A la ligne « MA en sciences biomédicales », sous la catégorie II, le mot « ou Sage-femme » est inséré après le mot « Accoucheuse ».

#### **Modification du 10-11-2011 (M.B. 13-01-2012)**

1° à la ligne « MA en sciences de la population et du développement », sous la catégorie I, les mots « BA en coopération internationale » sont ajoutés;

2° à la ligne « MA en droit », sous la catégorie I, le mot « nihil » est remplacé par les mots « BA en droit (C) »;

3° à la ligne « MA en sciences de la santé publique », sous la catégorie II, les mots « Spécialisation en anesthésie (C) » sont ajoutés;

4° à la ligne « MA en sciences biomédicales », sous la catégorie II, les mots « Spécialisation en anesthésie (C) » sont ajoutés.

## Annexe - Tableau des passerelles

## Légende :

AESI : Agrégé de l'enseignement secondaire inférieur  
 BA : Bachelier  
 MA : Master  
 C : grade de type court  
 L : grade de type long

## Or : orientation

Catégorie I : Catégorie I au sens de l'article 2 du présent arrêté  
 Catégorie II : Catégorie II au sens de l'article 3 du présent arrêté  
 Catégorie III : Catégorie III au sens de l'article 4 du présent arrêté

	Catégorie I	Catégorie II	Catégorie III
GRADES ACADEMIQUES UNIVERSITAIRES VISES			
MA en philosophie	Nihil	Nihil	Nihil
MA en éthique	Nihil	Nihil	Nihil
MA en sciences des religions	Tout bachelier de l'enseignement supérieur hors université de type court	Tout bachelier de l'enseignement supérieur hors université de type long	Tout master de l'enseignement supérieur hors université
MA en sciences des religions et de la laïcité	Tout bachelier de l'enseignement supérieur hors université de type court	Tout bachelier de l'enseignement supérieur hors université de type long	Tout master de l'enseignement supérieur hors université
MA en théologie	Nihil	Nihil	Nihil
MA en études bibliques	Nihil	Nihil	Nihil
MA en langues et littératures françaises et romanes, or. générale	BA-AESI Français et français langue étrangère (C) BA-AESI Français et morale (C) BA-AESI Français et religion (C)	Nihil	Nihil
MA en langues et littératures françaises et romanes, or. français langue étrangère	BA-AESI Français et français langue étrangère (C) BA-AESI Français et morale (C) BA-AESI Français et religion (C)	Nihil	MA en interprétation MA en traduction
MA en langues et littératures modernes, or. générale	Nihil	BA en traduction et interprétation (pour les langues concernées) (L)	MA en interprétation (pour les langues concernées) MA en traduction (pour les langues concernées)
MA en langues et littératures modernes, or. germaniques	BA-AESI en Langues germaniques (C)	BA en traduction et interprétation (pour les langues concernées) (L)	MA en interprétation (pour les langues concernées) MA en traduction (pour les langues concernées)
MA en langues et littératures modernes, or. slaves	Nihil	BA en traduction et interprétation (pour les langues concernées) (L)	MA en interprétation (pour les langues concernées) MA en traduction (pour les langues concernées)
MA en langues et littératures modernes, or. Arabes	Nihil	BA en traduction et interprétation (pour les langues concernées) (L)	MA en interprétation (pour les langues concernées) MA en traduction (pour les langues concernées)
MA en langues et littératures anciennes, or. classiques	Nihil	Nihil	Nihil
MA en langues et littératures anciennes, or. orientales	Nihil	Nihil	Nihil

GRADES ACADÉMIQUES UNIVERSITAIRES VISES	Catégorie I	Catégorie II	Catégorie III
MA en linguistique	BA-AESI Français et français langue étrangère (C) BA-AESI Français et morale (C) BA-AESI Français et religion (C) BA-AESI en Langues germaniques (C)	BA en traduction et interprétation (L)	MA en interprétation MA en traduction
MA en histoire	BA-AESI en Sciences humaines : géographie, histoire et sciences sociales (C)	Nihil	Nihil
MA en histoire de l'art et archéologie, ou générale	Nihil	Nihil	MA en arts plastiques visuels et de l'espace
MA en histoire de l'art et archéologie, ou muséologie	Nihil	Nihil	MA en musique
MA en histoire de l'art et archéologie, ou archéométrie	Nihil	Nihil	Nihil
MA en information et communication	BA en communication (C) BA en écriture multimédia (C) BA-AESI Français et français langue étrangère (C) BA-AESI Français et morale (C) BA-AESI Français et religion (C) BA-AESI en Langues germaniques (C) BA-AESI en Sciences humaines : géographie, histoire et sciences sociales (C) BA-Assistant(e) en psychologie (C) BA-Assistant(e) social(e) (C) BA en droit (C) BA en relations publiques (C) BA-Bibliothécaire - Documentaliste (C) BA-Conseiller(ère) social(e) (C) BA en écologie sociale (C) BA en gestion des ressources humaines (C) BA en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication (C) BA en publicité (C) BA en marketing (C) BA en gestion des ressources documentaires multimédia (C) BA en techniques de l'image (C) BA en techniques graphiques (C) BA en informatique de gestion (C) BA en informatique et systèmes (C)	BA en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication (L) BA en communication appliquée (L) BA en traduction et interprétation (L)	MA en communication appliquée - Animation socioculturelle et éducation permanente MA en communication appliquée - Publicité et communication commerciale MA en communication appliquée - Relations publiques MA en presse et information MA en interprétation MA en traduction MA en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication MA en arts plastiques, visuels et de l'espace MA en musique MA en théâtre et arts de la parole
MA en communication multilingue	Nihil	BA en traduction et interprétation (pour les langues concernées) (L)	MA en interprétation MA en traduction



<p>GRADES ACADEMIQUES UNIVERSITAIRES VISES</p> <p>MA en arts du spectacle</p>	<p>Catégorie I</p>	<p>Catégorie II</p>	<p>Catégorie III</p>
<p>BA en relations publiques (C) BA en tourisme (C) BA-Assistant(e) en psychologie (C) BA-Assistant(e) social(e) (C) BA-Bibliothécaire - Documentaliste (C) BA-Conseiller(ère) social(e) (C) BA-Educateur(trice) spécialisé(e) en activités socio-sportives (C) BA en communication (C) BA en écologie sociale (C) BA en écriture multimédia (C) BA en gestion des ressources humaines (C) BA en logopédie (C) BA-Educateur(trice) spécialisé(e) en accompa- gnement psycho-éducatif (C) BA-Instituteur(trice) préscolaire (C) BA-Instituteur(trice) primaire (C) BA-AESI en Arts plastiques (C) BA-AESI Français et français langue étran- gère (C) BA-AESI Français et morale (C) BA-AESI Français et religion (C) BA-AESI en Langues germaniques (C) BA-AESI en Sciences humaines : géographie, histoire et sciences sociales (C) BA en arts plastiques, visuels et de l'espace (C) BA en communication (C) BA en droit (C) BA en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication (C) BA en techniques de l'image (C) BA en techniques graphiques (C)</p>	<p>BA en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication (L) BA en théâtre et arts de la parole (L) BA en communication appliquée (L) BA en traduction et interprétation (L) BA en musique (L)</p>	<p>MA en arts plastiques, visuels et de l'espace MA en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication MA en communication appliquée - Animation socioculturelle et éducation permanente MA en communication appliquée spécialisée - Animation socioculturelle et éducation perma- nente MA en communication appliquée - Publicité et communication commerciale MA en communication appliquée spécialisée - Publicité et communication commerciale MA en communication appliquée - Relations publiques MA en communication appliquée spécialisée - Relations publiques MA en presse et information MA en presse et informations spécialisées MA en traduction MA en interprétation MA en musique MA en théâtre et arts de la parole</p>	

Catégorie III	Catégorie II	Catégorie I	
<p>MA en communication appliquée - Animation socioculturelle et éducation permanente                      MA en communication appliquée - Publicité et communication commerciale                      MA en communication appliquée - Relations publiques                      MA en presse et information                      MA en traduction                      MA en interprétation                      MA en arts plastiques visuels et de l'espace                      MA en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication                      MA en musique                      MA en théâtre et arts de la parole                      MA en presse et information</p>	<p>BA en communication appliquée (L)                      BA en traduction et interprétation (L)                      BA en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication (L)                      BA en sciences industrielles (L)</p>	<p>BA-Bibliothécaire - Documentaliste (C)                      BA en informatique de gestion (C)                      BA en informatique et systèmes (C)                      BA en techniques graphiques (C)                      BA en électronique (C)                      BA-AESI Français et français langue étrangère (C)                      BA-AESI Français et morale (C)                      BA-AESI Français et religion (C)                      BA-AESI en Langues germaniques (C)                      BA-AESI en Sciences humaines : géographie, histoire et sciences sociales (C)                      BA-Assistant(e) en psychologie (C)                      BA-Assistant(e) social(e) (C)                      BA en communication (C)                      BA en droit (C)                      BA en écriture multimédia (C)                      BA-Conseiller(ère) social(e) (C)                      BA en gestion des ressources humaines (C)                      BA en techniques de l'image (C)                      BA en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication (option multimédia) (C)                      BA en relations publiques (C)                      BA en marketing (C)                      BA en commerce extérieur (C)</p>	<p>MA en sciences et technologies de l'information et de la communication</p>
<p>MA en sciences administratives                      MA en gestion publique                      MA en communication appliquée - Animation socioculturelle et éducation permanente                      MA en communication appliquée spécialisée - Animation socioculturelle et éducation permanente                      MA en communication appliquée - Publi cité et communication commerciale                      MA en communication appliquée spécialisée - Publicité et communication commerciale                      MA en communication appliquée - Relations publiques                      MA en communication appliquée spécialisée - Relations publiques                      MA en presse et information                      MA en presse et informations spécialisées                      MA en interprétation                      MA en traduction</p>	<p>BA en gestion publique (L)                      BA en communication appliquée (L)                      BA en traduction et interprétation (L)</p>	<p>BA-Assistant(e) social(e) (C)                      BA-Conseiller(ère) social(e) (C)                      BA en sciences administratives et gestion publique (C)                      BA en droit (C)                      BA en communication (C)</p>	<p>MA en sciences politiques, or. générale</p>





	Catégorie I	Catégorie II	Catégorie III
<p>GRADES ACADEMIQUES UNIVERSITAIRES VISES</p> <p>MA en sciences politiques, orrelations inter-nationales</p>	<p>BA-Assistant(e) social(e) (C) BA-Conseiller(ère) social(e) (C) BA en sciences administratives et gestion publique (C) BA en droit (C) BA en communication (C)</p>	<p>BA en gestion publique (L) BA en communication appliquée (L) BA en traduction et interprétation (L)</p>	<p>MA en sciences administratives MA en gestion publique MA en communication appliquée- Animation socioculturelle et éducation permanente MA en communication appliquée spécialisée- Animation socioculturelle et éducation permanente MA en communication appliquée- Publicité et communication commerciale MA en communication appliquée spécialisée- Publicité et communication commerciale MA en communication appliquée- Relations publiques MA en communication appliquée spécialisée- Relations publiques MA en presse et information MA en presse et informations spécialisées MA en interprétation MA en traduction</p>
<p>MA en administration publique</p>	<p>BA-Assistant(e) social(e) (C) BA-Conseiller(ère) social(e) (C) BA en sciences administratives et gestion publique (C) BA en droit (C) BA en communication (C)</p>	<p>BA en gestion publique (L) BA en communication appliquée (L) BA en traduction et interprétation (L)</p>	<p>MA en sciences administratives MA en gestion publique MA en communication appliquée- Animation socioculturelle et éducation permanente MA en communication appliquée spécialisée- Animation socioculturelle et éducation permanente MA en communication appliquée- Publicité et communication commerciale MA en communication appliquée spécialisée- Publicité et communication commerciale MA en communication appliquée- Relations publiques MA en communication appliquée spécialisée- Relations publiques MA en presse et information MA en presse et informations spécialisées MA en interprétation MA en traduction</p>

	Catégorie I	Catégorie II	Catégorie III
GRADES ACADEMIQUES UNIVERSITAIRES VISES			
MA en études européennes	BA-Assistant(e) social(e) (C) BA-Conseiller(ère) social(e) (C) BA en sciences administratives et gestion publique (C) BA en droit (C) BA en communication (C)	BA en gestion publique (L) BA en communication appliquée (L) BA en traduction et interprétation (L)	MA en sciences administratives MA en gestion publique MA en communication appliquée - Animation socioculturelle et éducation permanente MA en communication appliquée spécialisée - Animation socioculturelle et éducation permanente MA en communication appliquée - Publicité et communication commerciale MA en communication appliquée spécialisée - Publicité et communication commerciale MA en communication appliquée - Relations publiques MA en communication appliquée spécialisée - Relations publiques MA en presse et information MA en presse et informations spécialisées MA en interprétation MA en traduction
MA en sociologie	BA-Assistant(e) social(e) (C) BA-Conseiller(ère) social(e) (C)	Nihil	Nihil
MA en anthropologie	BA-Assistant(e) social(e) (C) BA-Conseiller(ère) social(e) (C)	Nihil	Nihil
MA en sociologie et anthropologie	BA-Assistant(e) social(e) (C) BA-Conseiller(ère) social(e) (C)	Nihil	Nihil
MA en politique économique et sociale	BA en commerce extérieur (C) BA en comptabilité (C) BA en marketing (C) BA-AESI en Sciences économiques et sciences économiques appliquées (C) BA en gestion des transports et logistique d'entreprise (C) BA en informatique de gestion (C) BA en droit (C) BA-Assistant(e) social(e) (C) BA-Conseiller(ère) social(e) (C) BA en écologie sociale (C) BA en gestion des ressources humaines (C)	Nihil	Nihil
MA en sciences du travail	Tout bachelier de l'enseignement supérieur hors université ayant échoué à l'examen d'entrée au MA	Nihil	Tout master de l'enseignement supérieur hors université Tout bachelier de l'enseignement supérieur hors université moyennant réussite d'un examen d'admission
MA en gestion des ressources humaines	BA-Assistant(e) social(e) (C) BA-Conseiller(ère) social(e) (C) BA en gestion des ressources humaines (C) BA-Assistant(e) en psychologie (opt psycho du travail et orientation) professionnelle (C)	Nihil	Nihil

GRADES ACADÉMIQUES UNIVERSITAIRES VISES	Catégorie I	Catégorie II	Catégorie III
MA en sciences de la population et du développement	BA en assurances (C) BA en sciences administratives et gestion publique (C) BA en commerce extérieur (C) BA-Educateur(trice) spécialisé en accompagnement psycho-éducatif (C) BA-AËSI en Mathématiques (C) BA-AËSI en Sciences économiques et sciences économiques appliquées (C) BA-AËSI en Sciences humaines : géographie, histoire et sciences sociales (C) BA-Assistant(e) social(e) (C) BA-Conseiller(ère) social(e) (C) BA en écologie sociale (C) Spécialisation en santé communautaire (C) BA en agronomie (C) BA en secrétariat de direction (C) BA en gestion des transports et logistique d'entreprise (C)	Tout bachelier de l'enseignement supérieur hors université de type long	Tout master de l'enseignement supérieur hors université
MA en droit	Nihil	Nihil	Nihil
MA en criminologie	BA en droit (C) BA en sciences administrative et gestion publique (C) BA-Conseiller(ère) social(e) (C) BA en gestion des ressources humaines (C) BA en communication (C) BA en écologie sociale (C) BA-Educateur(trice) spécialisé en accompagnement psycho-éducatif (C) BA-AËSI en Sciences humaines : géographie, histoire et sciences sociales (C) Spécialisation en santé mentale et psychiatrie (C) BA en soins infirmiers (C) BA en chimie (C) BA-Assistant(e) en psychologie (C) BA-Assistant(e) social(e) (C)	BA-Ig commercial (L) BA en gestion publique (L) BA en gestion de l'entreprise (L)	MA-Ig commercial MA en sciences administratives MA en gestion publique MA en sciences commerciales MA en gestion de l'entreprise
MA en sciences économiques, or. générale	Nihil	Nihil	Nihil
MA en sciences économiques, or. économétrie	Nihil	Nihil	Nihil

	Catégorie I	Catégorie II	Catégorie III
GRADES ACADEMIQUES UNIVERSITAIRES VISES			
MA en sciences de gestion	BA en commerce extérieur (C) BA en comptabilité (C) BA en marketing (C) BA-AESI en Sciences économiques et sciences économiques appliquées (C) BA en assurances (C) BA en gestion des transports et logistique d'entreprise (C) BA en e-business (C) BA en informatique de gestion (C)	BA-Ig commercial (L) BA en gestion publique (L) BA en gestion de l'entreprise (L) BA en traduction et interprétation (L)	MA-Ig commercial MA en sciences administratives MA en gestion publique MA en sciences commerciales MA en gestion de l'entreprise MA en interprétation MA en traduction MA en sciences agronomiques MA en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie MA en sciences industrielles (toutes finalités) MA en sciences de l'ingénieur industriel (toutes finalités)
MA en gestion culturelle	BA-Assistant(e) social(e) (C) BA-Bibliothécaire - Documentaliste (C) BA-Conseiller(ère) social(e) (C) BA en communication (C) BA-AESI en Arts plastiques (C) BA-AESI en français et français langue étrangère (C) BA-AESI en français et morale (C) BA-AESI en français et religion (C) BA-AESI en Langues germaniques (C) BA-AESI en Sciences humaines : géographie, histoire et sciences sociales (C) BA en arts plastiques, visuels et de l'espace (C) BA en communication (C) BA en commerce extérieur (C) BA en comptabilité (C) BA en marketing (C) BA-AESI en Sciences économiques et sciences économiques appliquées (C) BA en assurances (C) BA en gestion des transports et logistique d'entreprise (C) BA en e-business (C) BA en informatique de gestion (C) BA en droit (C) BA en musique (L) BA en techniques de l'image (C) BA en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication (C) BA en secrétariat de direction (C) BA en écriture multimédia (C) BA en sciences administratives et gestion publique (C)	BA en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication (L) BA en communication appliquée (L) BA en traduction et interprétation (L) BA de la catégorie économique (L) BA en théâtre et arts de la parole (L)	MA en arts plastiques, visuels et de l'espace MA en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication MA en communication appliquée - Animation socioculturelle et éducation permanente MA en communication appliquée - Publicité et communication commerciale MA en communication appliquée - Relations publiques MA en presse et information MA en traduction MA en interprétation MA en musique MA en théâtre et arts de la parole MA de la catégorie économique MA architecte paysagiste MA en architecture
Ingénieur de gestion	Nihil	Nihil	Nihil
MA en sciences psychologiques	BA-Assistant(e) en psychologie (C)	Nihil	Nihil

	Catégorie I	Catégorie II	Catégorie III
GRADES ACADEMIQUES UNIVERSITAIRES VISES			
MA en sciences de la famille et de la sexualité	BA-Assistant(e) en psychologie (C) BA-Assistant(e) social(e) (C) BA-Conseiller(ère) social(e) (C) BA en soins infirmiers (C) BA-Accoucheuse (C) BA-Educateur(trice) spécialisé(e) en accompagnement psycho-éducatif (C)	Nihil	Nihil
MA en logopédie	BA en audiologie (C) BA en logopédie (C)	Nihil	Nihil
MA en sciences de l'éducation	BA-Assistant(e) en psychologie (C) BA-Assistant(e) social(e) (C) BA-Educateur(trice) spécialisé(e) en accompagnement psycho-éducatif (C) BA-Instituteur(trice) préscolaire (C) BA-Instituteur(trice) primaire (C) BA-AESI (toutes sections) (C) BA en logopédie (C) BA en audiologie (C)	Nihil	Nihil
MA en médecine	Nihil	Nihil	Nihil
MA en sciences de la santé publique	BA en audiologie (C) BA en bandagisterie-orthésilogie-prothésologie (C) BA-Technologue de laboratoire médical (C) BA en diététique (C) BA en ergothérapie (C) BA en logopédie (C) BA en podologie-podothérapie (C) BA en soins infirmiers (C) BA-Technologue en imagerie médicale (C) BA en secrétariat de direction - option médicale (C) BA-Assistant(e) social(e) (C) BA-Assistant(e) en psychologie (C) BA-AESI en Sciences humaines : géographie, histoire et sciences sociales (C) BA en agronomie (C) BA en gestion de l'environnement urbain (C) BA en écologie sociale (C)	Nihil Spécialisation en imagerie médicale et radiothérapie (C) Spécialisation en oncologie (C) Spécialisation en pédiatrie (C) Spécialisation en salle d'opération (C) Spécialisation en santé communautaire (C) Spécialisation en santé mentale et psychiatrie (C) Spécialisation en soins intensifs et aide médicale urgente (C) Spécialisation interdisciplinaire en gériatrie et psychogériatrie (C) Spécialisation en biotechnologie médicale et pharmaceutique (C) BA en kinésithérapie (L) BA Accoucheuse (C)	Nihil MA en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie MA en sciences agronomiques MA en kinésithérapie
MA en sciences vétérinaires	Nihil	Nihil	Nihil
MA en sciences biomédicales	BA en diététique (C) BA-Technologue de laboratoire médical (C) BA en chimie (C) BA en ergothérapie (C) BA en soins infirmiers (C) BA-Technologue en imagerie médicale (C)	Spécialisation en soins intensifs et en aide médicale d'urgence (C) BA-Accoucheuse (C)	MA en kinésithérapie
MA en sciences pharmaceutiques	Nihil	Nihil	Nihil

	Catégorie I	Catégorie II	Catégorie III
GRADES ACADEMIQUES UNIVERSITAIRES VISES			
MA en sciences de la motricité, or. Générale	BA-AESI en Education physique (C) BA Educateur(trice) spécialisé(e) en activités scolaires (C) Spécialisation en psychomotricité (C)	Nihil	Nihil
MA en sciences de la motricité, or. éducation physique	BA-AESI en Education physique scolaires (C) Spécialisation en psychomotricité (C)	Nihil	Nihil
MA en kinésithérapie et réadaptation	Nihil	BA en kinésithérapie (L)	MA en kinésithérapie
MA en sciences mathématiques	Nihil	Nihil	Nihil
MA en statistiques (orientation générale)	BA en sciences agronomiques (L) BA en sciences industrielles (L)	Nihil	MA en sciences de l'ingénieur industriel (finalités chimie, construction, électricité, élec- tronique, génie physique et nucléaire et géo- mètre) MA en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie MA en sciences agronomiques
MA en statistiques (orientation biostatistique)	BA en chimie (finalité biochimie) (C) BA en diététique (C) BA en informatique et systèmes (C) BA-Technologue de laboratoire médical (C) BA-Technologue en imagerie médicale (C) BA en agronomie (C)	BA en sciences agronomiques (L) BA en sciences industrielles (L)	MA en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie MA en sciences agronomiques MA en kinésithérapie MA en sciences industrielles (finalités, chimie et biochimie) MA en sciences de l'ingénieur industriel (toutes finalités)
MA en sciences actuarielles	Nihil	Nihil	Nihil
MA en sciences informatiques	BA en informatique de gestion (C) BA en informatique et systèmes (C) BA en sciences industrielles (L)	Nihil	MA en sciences de l'ingénieur industriel (finalités automatisation, électricité, électro- mécanique, électronique, informatique, méca- nique) MA en sciences industrielles (finalités électro- nique, informatique) Spécialisation en informatique médicale
MA en sciences physiques	Nihil	Nihil	MA en sciences de l'ingénieur industriel (finalités automatisation, électricité, électro- mécanique, électronique, informatique, méca- nique, emballage et conditionnement, indus- trie et textile, génies physique et nucléaire) MA en sciences industrielles (finalités, électro- nique, génies physique et nucléaire)
MA en sciences spatiales	BA en sciences agronomiques (L) BA en sciences industrielles (L)	Nihil	MA en sciences de l'ingénieur industriel (finalités automatisation, électricité, électro- mécanique, électronique, informatique, méca- nique, chimie, biochimie, construction et géo- mètre, génies physique et nucléaire) MA en sciences industrielles (finalités chimie, biochimie, géomètre)

	Catégorie I	Catégorie II	Catégorie III
GRADES ACADÉMIQUES UNIVERSITAIRES VISES			
MA en sciences chimiques	BA en chimie (C)	BA en sciences agronomiques (L) BA en sciences industrielles (L)	MA en sciences industrielles (finalités chimie, biochimie) MA en sciences de l'ingénieur industriel (finalités chimie et biochimie, emballage et conditionnement, industrie et textile) MA en sciences agronomiques MA en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie
MA en sciences biologiques	BA en agronomie (C) BA en chimie (C)	BA en sciences agronomiques (L) BA en sciences industrielles (L)	MA en sciences industrielles (finalités chimie et biochimie) MA en sciences de l'ingénieur industriel (finalités chimie et biochimie) MA en sciences agronomiques MA en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie
MA en biochimie et biologie moléculaire et cellulaire	BA en agronomie (C) BA en chimie (C) BA technologue de laboratoire médical (C) BA en sciences agronomiques (L) BA en sciences industrielles (L)	Nihil	MA en sciences industrielles ( finalités chimie et biochimie) MA en sciences de l'ingénieur industriel (finalités chimie et biochimie) MA en sciences agronomiques MA en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie
MA en biologie des organismes et écologie	BA en agronomie (C) BA en chimie (C) BA en sciences agronomiques (L)	Nihil	MA en sciences industrielles (finalités chimie et biochimie) MA en sciences de l'ingénieur industriel (finalités chimie et biochimie) MA en sciences agronomiques MA en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie
MA en bioinformatique et modélisation	BA en agronomie (C) BA en chimie (C) BA en informatique de gestion (C) BA en informatique et systèmes (C) BA en sciences agronomiques (L) BA en sciences industrielles (L)	Nihil	MA en sciences industrielles (finalités chimie et biochimie) MA en sciences de l'ingénieur industriel (finalités chimie et biochimie) MA en sciences agronomiques MA en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie
MA en sciences géologiques	Nihil	Nihil	Nihil
MA en sciences géographiques	BA en agronomie (C) BA en sciences agronomiques (L)	BA en sciences industrielles (L)	MA en sciences industrielles (finalité géomètre) MA en sciences de l'ingénieur industriel (finalités constructions et géomètre) MA en sciences agronomiques MA en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie
MA en sciences géographiques , or. climatologie	BA en agronomie (C) BA en sciences agronomiques (L)	Nihil	MA en sciences agronomiques MA en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie

GRADES ACADÉMIQUES UNIVERSITAIRES VISES	Catégorie I	Catégorie II	Catégorie III
MA en sciences géographiques , or. géomatique et géométrologie	BA en sciences industrielles (L)	Nihil	MA en sciences industrielles (finalité géomètre) MA en sciences de l'ingénieur industriel (finalités constructions et géomètre) MA en sciences agronomiques MA en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie
MA en sciences et gestion du tourisme	BA en commerce extérieur (C) BA en droit (C) BA en gestion des transports et logistique d'entreprise (C) BA en gestion hôtelière (C) BA en marketing (C) BA en relations publiques (C) BA en tourisme (C) BA-AESI en Sciences humaines : géographie, histoire et sciences sociales (C) BA en communication (C) BA en gestion des ressources humaines (C) BA en secrétariat de direction (C) BA en comptabilité (C) BA en e-business (C) BA en écologie sociale (C)	BA-Ig commercial (L) BA en gestion publique (L) BA en gestion de l'entreprise (L) BA en communication appliquée (L) Spécialisation en management hôtelier (C) BA en traduction et interprétation (L)	MA-Ig commercial MA en sciences administratives MA en gestion publique MA en sciences commerciales MA en gestion de l'entreprise MA en communication appliquée - Animation socioculturelle et éducation permanente MA en communication appliquée - Publicité et communication commerciale MA en communication appliquée - Relations publiques MA en presse et information
MA en sciences et gestion de l'environnement	BA en agronomie (C) BA en chimie (C) BA en commerce extérieur (C) BA en comptabilité (C) BA en marketing (C) BA-AESI en Sciences économiques et sciences économiques appliquées (C) BA-AESI en Sciences : biologie, chimie, physique (C) BA-Technologue de laboratoire médical (C) BA-Conseiller(e) social(e) (C) BA en écologie sociale (C) BA en sciences agronomiques (L) BA en sciences industrielles (L) BA-Ig commercial (L) BA en gestion publique (L) BA en gestion de l'entreprise (L) BA en gestion de l'environnement urbain (C) BA en droit (C) BA en immobilier (C) BA en sciences administratives et gestion publique (C) BA en architecture des jardins et du paysage (C) BA-AESI en Sciences humaines : géographie, histoire et sciences sociales (C) Spécialisation en analyse et traitement des eaux (C)	Nihil	MA-Ig commercial MA en sciences administratives MA en gestion publique MA en sciences commerciales MA en gestion de l'entreprise MA en sciences industrielles (finalités chimie, biochimie et textile) MA en sciences de l'ingénieur industriel (toutes finalités) MA en sciences agronomiques MA en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie MA architecte paysagiste



	Catégorie I	Catégorie II	Catégorie III
<b>GRADES ACADEMIQUES UNIVERSITAIRES VISES</b>			
MA en océanographie	BA en agronomie (C) BA en chimie (C) BA en sciences agronomiques (L) BA en sciences industrielles (L)	Nihil	MA en sciences industrielles (finalité chimie, biochimie, géométrie) MA en sciences de l'ingénieur industriel (toutes finalités) MA en sciences agronomiques MA en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie
MA bioingénieur : sciences et technologies de l'environnement MA bioingénieur : sciences agronomiques MA bioingénieur : chimie et bio-industries	BA en agronomie (C) BA en chimie (C) BA-AESI en Sciences : biologie, chimie, physique (C)	BA en sciences agronomiques (L) BA en sciences industrielles (L)	MA en sciences agronomiques MA en sciences industrielles (finalité chimie et biochimie) MA en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie MA en sciences de l'ingénieur industriel (finalités chimie et biochimie) MA architecte paysagiste
MA Ig civil des mines et géologue MA Ig civil en chimie et science des matériaux MA Ig civil physicien MA Ig civil électricien MA Ig civil électromécanicien MA Ig civil mécanicien MA Ig civil biomédical MA Ig civil en informatique MA Ig civil en informatique et gestion MA Ig civil en mathématiques appliquées MA Ig civil des constructions	BA en sciences industrielles (L)	Nihil	MA en sciences industrielles (toutes finalités) MA en sciences de l'ingénieur industriel (toutes finalités)
MA Ig civil architecte	BA en architecture (L)	Nihil	Nihil

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 juin 2006 fixant les conditions d'accès aux études à l'université pour les porteurs de grades académiques délivrés hors université.

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET

